



**Direction de la
Petite Enfance
et de l'Éducation**

Projet d'établissement du multi-accueil Monod

Multi-accueil Monod

5, boulevard Jacques Monod – 16000 – ANGOULÊME
Tel : 05 45 61 66 73

Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation

Adresse physique : quartier Saint-Cybard
111 rue de Saintes – 16000, ANGOULÊME
Tel : 05 45 38 70 10

Courriel : petite_enfance_angouleme@mairie-angouleme.fr
Coordonnées postales : Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation
1, place de l'Hôtel de Ville – CS 42216 - 16022 – ANGOULÊME CEDEX
site : www.angouleme.fr

Sommaire

Introduction (p.3)

1. Description de la structure (p.4)

1.1. Historique (p.4)

1.2. Présentation des moyens mis en œuvre (p.4)

- Personnel (p.5)
- Moyens matériels et locaux (p.6)
- Budget (p.6)

1.3. Description de l'organisation et du fonctionnement actuel (p.7)

1.4. Modalités d'accueil des enfants et aspects administratifs des relations avec les familles (p.7)

2. Projet social (p.8)

2.1. Environnement local (p.8)

- Aspects géographiques (p.8)
- Indicateurs démographiques (p.9)
- Caractéristiques socio-économiques de la population du quartier de Ma Campagne (p.10)

2.2. Le public accueilli (p.11)

2.3. Travail en réseau et partenariat (p.12)

- Un travail en réseau au sein de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation (p.12)
- Un partenariat qui prend en compte les besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille (p.13)
- Un partenariat facilitant le lien entre les différentes structures d'accueil (p.14)
- Un partenariat culturel et festif (p.14)
- Projet de regroupement des trois structures petites enfances du quartier (p.15)

3. Projet éducatif et pédagogique (p.15)

3.1. Les objectifs de la direction de la petite enfance et de l'éducation (p.15)

3.2. Les objectifs de la coordination petite enfance (p.16)

3.3. Le projet éducatif et pédagogique du multi-accueil Monod (p.17)

- Créer une relation constructive avec les parents qui garantisse à l'enfant des conditions favorisant un développement harmonieux dans un cadre sécurisant (P.18)
- Accompagner l'enfant vers son autonomie, favoriser son développement en tant que personne (p.20)
- Les fiches actions :
 - *Fiche action n°1* : Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant au moment des temps de sieste (p.22)
 - *Fiche action n°2* : Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant au moment des temps de repas à table (p.25)
 - *Fiche action n°3* : Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant par une communication adaptée (p.28)
 - *Fiche action n°4* : Harmonisation des pratiques professionnelles au sein des trois structures du quartier (p.32)

Introduction :

Ce projet d'établissement est le fruit d'une année riche :

- en réunions au sein des équipes de toutes les structures et services Petite Enfance de la Ville,
- en échanges entre l'ensemble des agents
- en réflexions sur les pratiques professionnelles.

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur (notamment le décret du 7 juin 2010) et s'insère dans l'ensemble des documents de référence constitué à l'échelle de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation (DPEE) :

- Projet de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, qui décline sur le plan fonctionnel et technique les orientations politiques définies pour le secteur par la Municipalité.
- Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente.
- Règlements de fonctionnement des multi-accueils et contrats de projets des autres services Petite Enfance (Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents).
- Charte d'accueil de la Petite Enfance, adoptée par le Conseil Municipal en décembre 2011, qui présente les valeurs, les idées qui guident les actions menées par l'ensemble du personnel de la Petite Enfance, en direction des enfants et des familles qu'ils accueillent.
- Profils de postes des agents et protocoles.

Il a été élaboré selon une méthodologie et un plan communs à l'ensemble des structures et services Petite Enfance de la Ville définis par les équipes de direction.

Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille, il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes et d'améliorer le service au public.

Il comprend :

- une description de la structure.
- un projet social qui présente le territoire sur lequel elle est implantée, le public qu'elle accueille et les partenaires qu'elle mobilise.
- un projet éducatif et pédagogique qui traduit une vision globale de l'éducation, décliné notamment sous la forme de fiches-actions thématiques qui ont permis à partir d'actions concrètes, de déterminer une pratique professionnelle. Elles seront évaluées régulièrement pour mesurer leur impact sur la qualité du service proposé et leur adéquation avec les besoins des enfants et des familles accueillis.

1. Description de la structure

La structure Monod est un Établissement municipal d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la ville d'Angoulême.

C'est un des trois établissements multi-accueil collectifs du secteur Sud de la Ville. La structure combine modes d'accueil régulier et occasionnel avec une dominante accueil régulier.

1.1. Historique

Située au 5 boulevard Jacques Monod dans le quartier de Ma Campagne à Angoulême, au rez-de-chaussée d'un immeuble, la mini-crèche Monod a ouvert ses portes en mars 1985.

Agréée pour 15 enfants, elle était destinée à compléter la capacité d'accueil en faveur de la petite enfance du quartier, représentée par une crèche de 40 places (2 unités d'accueil) et une halte-garderie. Plutôt que de créer de nouvelles structures lourdes, la municipalité avait alors choisi de multiplier les mini-crèches, qu'elle jugeait plus familiales, adaptées à un accueil multi-âges et facilitant l'innovation en termes d'ouverture sur la vie sociale du quartier.

Au vu de l'évolution des normes liées à la superficie des locaux, la mini-crèche depuis septembre 2011 ne possède plus qu'un agrément de 12 places en multi-accueil (13 en tenant compte de la sur-inscription possible de 10 % autorisée par le décret petite enfance de juin 2010). Elle fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi-accueil obéit aux missions fixées par le décret du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil aux enfants de moins de six ans :

- veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants confiés.
- Contribuer à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale.
- concourir à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- apporter une aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Depuis 2012, le partenariat avec le multi-accueil de Ma Campagne s'est amplifié. Selon le nombre des enfants présents, des regroupements ont lieu pendant les vacances scolaires. Pour favoriser l'adaptation des enfants, des familles et des professionnels lors de ces périodes de regroupement, des activités et des sorties communes sont organisées tout au long de l'année, ainsi que des réflexions sur les pratiques professionnelles.

Dans un futur proche il est envisagé de réunir les 3 établissements d'accueil du jeune enfant du quartier dans un même bâtiment pour ne former qu'une seule structure. Ce projet sera développé quand nous traiterons du travail en réseau et du partenariat.

1.2. Présentation des moyens mis en œuvre :

Les moyens mis en œuvre sont en conformité avec les règles fixées par le code de la santé publique.

Personnel

L'équipe du multi-accueil Monod comprend :

- une directrice, éducatrice de jeunes enfants

Elle assure l'organisation et la gestion du multi-accueil. Elle est le garant de la qualité du travail de son équipe et coordonne l'ensemble des actions en se référant au projet d'établissement. Elle valorise au sein de l'équipe la fonction éducative en collaboration avec ses collègues.

- trois auxiliaires de puériculture

Elles répondent aux besoins et aux sollicitations des enfants, assurent leur sécurité, les soins et mènent des activités d'éveil.

En l'absence de la directrice, elles sont garantes de la continuité du service.

- un agent polyvalent titulaire du CAP petite enfance

Elle prend en charge la préparation des repas, l'entretien des locaux et du linge, et participe aux activités d'encadrement des enfants.

Une personne en Contrat Unique d'Insertion vient compléter l'équipe et participe en soutien aux différentes activités de la structure.

La psychomotricienne de la DPEE intervient régulièrement dans la structure à la demande des professionnels ou des parents.

A l'heure actuelle, la collectivité recherche un médecin qui interviendrait sur l'ensemble des établissements d'accueil. En cas de besoin, il est possible de faire appel au médecin de PMI.

L'encadrement des enfants est aussi assuré, de façon ponctuelle, tout au long de l'année, par le personnel de la « brigade », lorsqu'un membre de l'équipe du multi-accueil est absent (congrés, arrêt maladie, formation...).

La brigade est composée de sept personnes qualifiées : un cuisinier, deux auxiliaires de puériculture, quatre agents polyvalents.

Le principe directeur appliqué dans le fonctionnement est la continuité d'un accueil de qualité auprès des enfants. Cela implique la présence en continu d'au moins deux professionnels auprès des enfants, la présence d'un professionnel qualifié au moment des ouvertures et fermetures, et la mise en œuvre d'une polyvalence adaptée du personnel.

Par ailleurs, les horaires du personnel sont organisés et éventuellement modifiés, de façon à assurer un taux d'encadrement optimal en fonction du nombre des enfants présents et des différentes tâches nécessaires à leur accueil.

Afin de renforcer la cohésion des pratiques et de les enrichir, des réunions d'équipe sont organisées chaque semaine dans un objectif de coordination (1/2h) et chaque mois dans un objectif de questionnement professionnel (environ 2h). Des membres de l'institution, selon les besoins, peuvent venir apporter un éclairage complémentaire ou un soutien méthodologique.

En fonction des besoins d'enrichissement liés aux projets collectifs de la structure ou des objectifs poursuivis dans le cadre d'un parcours personnel, les agents participent à différentes formations au cours de l'année.

Moyens matériels et locaux

Le multi-accueil Monod est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, il dispose d'un jardin et d'une cour.

Il comprend :

- une entrée
- une salle de jeux et de repas avec différents espaces :
 - . espace bébés
 - . espace calme avec livres
 - . espace moteur
 - . espace éducatif avec jeux de motricité fine
 - . espace dînette
- deux salles de repos
- une salle polyvalente qui peut servir à des activités avec les enfants comme la peinture, la manipulation..., à des entretiens, ...
- Une salle de propreté
- une cuisine, une buanderie, une réserve
- un bureau

Le multi-accueil dispose de matériel de puériculture, de jeux et jouets qui sont réfléchis et adaptés en fonction de l'âge des enfants accueillis et en référence au projet éducatif. L'espace est pensé et aménagé selon la composition du groupe d'enfants (nombre de bébés et de plus grands) et des objectifs éducatifs attendus (par exemple pour l'autonomie, accès facile aux différents jeux ou activités...).

Budget

Le multi-accueil bénéficie d'un budget de fonctionnement et d'investissement. La directrice gère directement certaines lignes liées au fonctionnement, les autres (investissement, restauration, personnel...) étant gérées au niveau des directions (Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, DRH,...).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) aident la ville à financer les multi-accueils. La participation de la famille au coût de la prestation est calculée en fonction de ses revenus et du nombre d'enfants à charge, conformément au barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

1.3. Description de l'organisation et du fonctionnement actuel

Les horaires et jours d'ouverture sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi-accueil bénéficie d'un agrément de 12 places avec un accueil «multi-âges».

Les parents sont informés des fermetures lors de la réalisation du contrat : une semaine sur la période des vacances de Noël, quatre semaines l'été (août), quelques ponts dans l'année et une journée pédagogique.

Durant la fermeture d'été, les enfants peuvent être accueillis dans un autre établissement de la ville qui assure une permanence.

1.4. Modalités d'accueil des enfants et aspects administratifs des relations avec les familles

La structure accueille des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. Cependant, sans être prioritaires, les enfants scolarisés peuvent être accueillis les mercredis et pendant les vacances scolaires jusqu'à 5 ans révolus. Le besoin des familles détermine la durée de l'accueil.

La structure peut accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique après concertation entre les parents, le médecin référent, la directrice et

l'équipe de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.). Dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est établi.

Différents types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier, à temps plein ou à temps partiel, formalisé par un contrat, qui définit la fréquence et la durée de l'accueil prévues pour l'année civile. Les demandes d'accueil régulier sont examinées par la commission d'attribution des places. Lorsqu'une famille fait face à un besoin rapide, un accueil-relais peut lui être proposé par la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, en fonction des places disponibles. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont le but est d'attendre l'examen de la demande d'accueil lors de la commission d'attribution.
- L'accueil occasionnel ne donne pas lieu à signature d'un contrat. Il se fait d'une manière ponctuelle quand la structure dispose d'un créneau horaire disponible.
- L'accueil d'urgence permet de répondre à un besoin imprévu et urgent (hospitalisation, accident...). Il est d'une durée de cinq jours maximum, renouvelable une fois. La demande fait l'objet d'un traitement immédiat examiné par la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation.

L'inscription administrative des enfants s'effectue à l'accueil des familles de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation, située 111 rue de Saintes. La famille est informée à titre indicatif, du coût horaire correspondant à sa situation pour l'année en cours.

2. Projet social :

2.1. Environnement local :

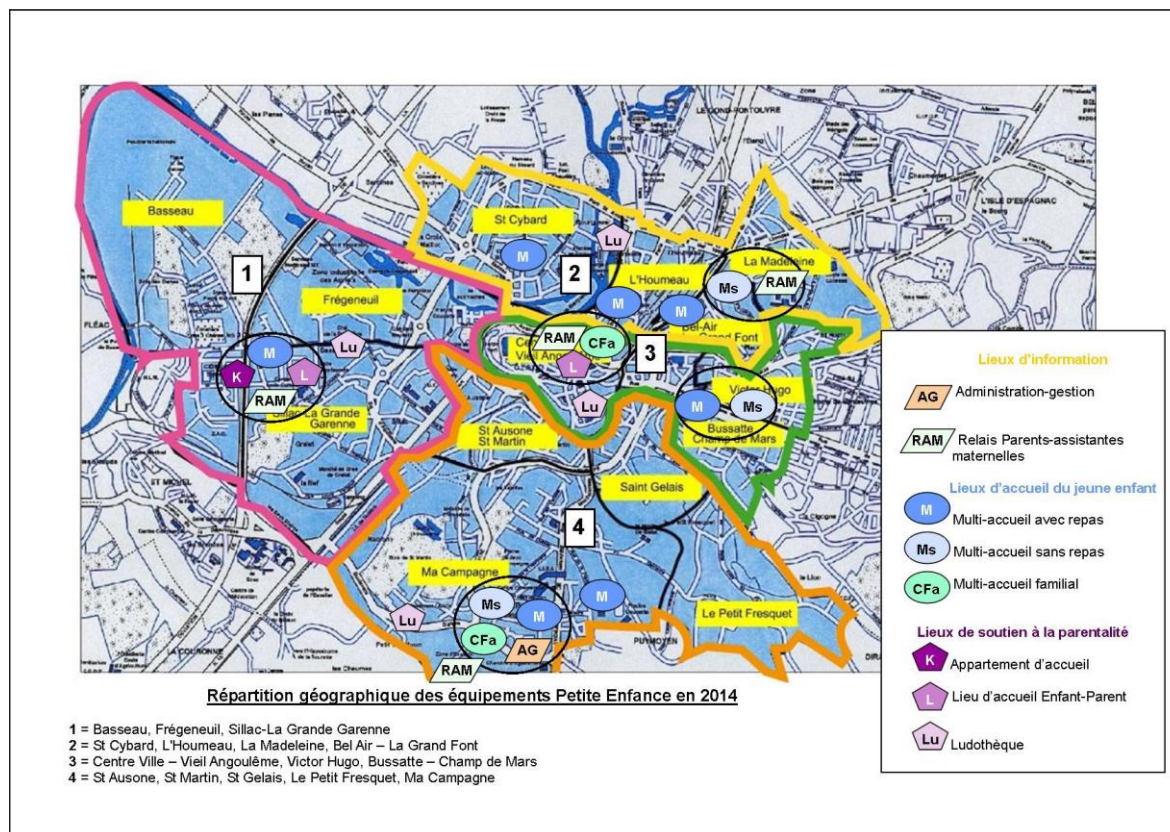
Aspects géographiques

La ville d'Angoulême est organisée autour de quatre secteurs géographiques. Le quartier de Ma Campagne est situé sur le secteur sud, qui comprend aussi les quartiers Saint-Ausone, Saint-Martin, Saint-Gelais et le Petit Fresquet. Ce secteur se caractérise par une grande variété de formes urbaines qui mêlent secteurs pavillonnaires, petits et grands collectifs.

Au centre du quartier, se trouve l'îlot Jean Moulin réalisé dans les années 1970. Cet îlot concentrait beaucoup de difficultés (insalubrité, concentration d'une même catégorie sociale, immeuble trop haut). Il a bénéficié de ce fait en 2006 d'une vaste Opération de Renouvellement Urbain qui a été clôturée définitivement au mois de septembre 2012.

Son nouvel aménagement a permis d'aérer la configuration des immeubles et les habitants ont maintenant la possibilité sur une partie des constructions d'accéder à la propriété.

Trois équipements petite enfance sont répartis sur le quartier.



Le multi-accueil Monod est situé dans le quartier de Ma Campagne, boulevard Jacques Monod. De l'autre côté du quartier, un bâtiment de l'Ilot Jean Moulin au sein du quartier prioritaire, abrite les deux autres équipements petite enfance de Ma Campagne. Au rez-de-chaussée du bâtiment, se trouve le multi-accueil Ma Campagne à dominante accueil régulier, et le multi-accueil occasionnel. Au premier étage, se trouvent les bureaux administratifs regroupant la coordination petite enfance, la coordination éducative et le service moyens généraux, de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation. A ce jour, les bureaux du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et de la crèche familiale sont aussi implantés dans ce bâtiment.

Ce quartier offre de nombreux services à la population :

La Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C) Louis Aragon, la ludothèque, la médiathèque, les écoles maternelles et élémentaires Ronsard et Jean Moulin, le collège Pierre Bodet, les lycées LISA et Charles Coulomb, deux centres de formation continue (le GRETA et l'Association de Formation et d'Enseignement Continu), des terrains de sport, un gymnase et un Espace Public Municipal.

L'école Maternelle Ronsard accueille une unité d'enseignement pour enfants autistes depuis 2014. L'école Maternelle Jean MOULIN ouvre en 2016/2017 une classe de Toute Petite Section. L'IME-ABA a ouvert sur le quartier en septembre 2010, à l'initiative d'une association de parents « Agir et Vaincre l'Autisme ».

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) regroupe le service social et la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des établissements spécialisés : Institut Médico-Éducatif, Institut Scolaire Éducatif et Professionnel Tout Vent, Établissement Régional d'Enseignement Adapté (ÉREA).

Les habitants de ce quartier ont à leur disposition : un centre commercial, deux pharmacies, un médecin, des kinésithérapeutes, deux banques, des commerces de proximité, le marché deux fois par semaine, une zone d'emplois, une épicerie sociale et

différentes associations :

. Sociales : OMEGA (Objectif Médiation le Grand Angoulême) en partenariat avec les médiateurs de quartiers.

. Éducative : ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) en partenariat avec des éducateurs spécialisés, association l'Enfant Soleil (association venant en aide aux familles ayant des enfants handicapés ou atteints de maladies graves),

Ce quartier se situe à moins de 15 minutes du centre ville, en voiture ou en bus.

Les multi-accueils sont desservis par les lignes 4, 8 et 22 de la STGA. Pour chacun d'eux un parking aménagé permet aux parents et au personnel de se garer à proximité.

De ce fait, les multi-accueils se trouvent dans un quartier actif, multi-culturel et bénéficient d'une situation géographique très appréciable pour un partenariat riche et développé.

Indicateurs démographiques

Sources : les chiffres sont extraits des statistiques de l'Insee, RP2008 et RP2013

Par sa population, la ville d'Angoulême est de loin la 1ère ville de Charente avec 41970 habitants en 2013. Avec une superficie communale de 21,85 km², la densité de la population s'élève à 1 952 habitants par km², ce qui en fait la ville la plus densément peuplée de la Charente.

D'une manière générale la vitalité de la démographie départementale s'essouffle.

Entre 2008 et 2013, Angoulême a perdu en moyenne 0,5% de sa population par an, alors que le nombre de personnes âgées augmentait.

Le nombre de naissances accuse une légère tendance à la baisse et s'établit à 516 en 2014. (542 en 2013 et 549 en 2012).

Angoulême compte 9960 familles dont 42,5 % de couples sans enfants, 32,5 % de couples avec enfants et 25 % de familles mono-parentales (soit 2490 familles). Les familles mono-parentales ayant un enfant de 0 à 5 ans représentent 26 % du total des familles dans cette tranche.

Nombre d'enfants de 0 à 3 ans en 2013 : 1428

Nombre d'enfants de 3 à 5 ans en 2013 : 1386

C'est dans ce contexte que l'aide apportée aux familles pour concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale, en diversifiant et en assurant la qualité des modes d'accueil de l'enfant, contribue à améliorer l'attractivité du territoire et à développer l'égalité des chances.

La ville d'Angoulême prend en compte les besoins spécifiques nés des évolutions socio-professionnelles et familiales de la société (flexibilité et précarité du travail, augmentation de la monoparentalité...). Une réponse est apportée à certains de ces besoins à l'échelle de la ville.

Ainsi, le multi-accueil Kirikou reçoit les parents dont les horaires de travail sont atypiques et peut accueillir le samedi des enfants fréquentant les autres structures.

Le traitement des demandes des places d'urgence est mutualisé sur l'ensemble des établissements. Les règles de fonctionnement communes à toutes les structures ont évoluées : introduction de flexibilité dans la pose des congés des parents, paiement fractionné par demie heure et non plus par heure...

Par ailleurs, la ville a décidé de réserver une place sur dix pour des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale. Le décret de 2006 indique que les bénéficiaires de minima sociaux bénéficient d'un contingent d'une place sur vingt.

Les différents types d'accueil régulier, occasionnel, relais ou d'urgence permettent d'adapter au mieux la demande aux besoins des personnes. Dans l'avenir, afin de mieux répondre aux besoins des familles en insertion professionnelle, le service étudie la faisabilité de développer dix places de journée continue sur le multi-accueil à dominante occasionnelle de Ma Campagne.

Caractéristiques socio-économiques de la population du quartier de Ma Campagne

Le quartier de Ma Campagne présente une hétérogénéité du cadre et du niveau de vie de ses habitants. L'habitat HLM y côtoie l'habitat pavillonnaire mais le parc locatif public a bénéficié d'un travail important d'amélioration dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.

Comme sur l'ensemble de la ville, les retraités y sont relativement nombreux (30%) et les professions les plus représentées sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires. Cependant, dans ce quartier, les cadres supérieurs sont relativement moins nombreux. Dans le quartier prioritaire qui occupe la partie ouest de Ma Campagne, le revenu moyen est plus faible et la part des bénéficiaires du RSA et des personnes dépendantes des aides sociales y est beaucoup plus importante que dans le reste du quartier.

Néanmoins, le quartier de Ma Campagne possède des atouts pour son développement économique. Du fait du nombre important d'établissements scolaires, d'administrations, de services et commerces, on recense un nombre important d'emplois sur le quartier. Dans le domaine de l'activité commerciale Ma Campagne profite de sa situation d'entrée sud de l'agglomération. Le réseau très haut débit irrigue le quartier. Une zone industrielle maintient une activité à proximité, bien que l'accès aux emplois est difficile pour un certain nombre d'habitants qui ne possèdent pas les qualifications requises.

2.2. le public accueilli

Durant l'année 2015 la structure a accueilli 28 familles dont 32 enfants, qui venaient principalement du secteur sud d'Angoulême (85,71%).

2015	familles	enfants		couples	monoparentales
Accueil régulier	19	21		18	1
Accueil occasionnel	9	11		4	5
Total	28	32		22	6

Catégories socio-professionnelles

2015	Accueil régulier	Accueil occasionnel
ouvriers	3	
employés	15	4
Professions intermédiaires	14	1
Cadres supérieurs	2	
Commerçants-artisans-chefs d'entreprise	1	1
Sans activité		7 dont 4 monoparentales et 3 dont 1 seul travaille
autres	2	

Pour un tarif horaire compris entre 0,20€ et 2,92€, le tarif horaire moyen s'est établi à 1,54€.
7 familles ont des ressources inférieures à 1000 € (dont 6 en accueil occasionnel)
6 familles ont des ressources comprises entre 1000 € et 2000 €
3 familles ont des ressources comprises entre 2000 € et 3000 €
12 familles ont des ressources supérieures à 3000 € (dont 5 supérieures à 4000 €)

Les caractéristiques de l'ensemble des familles accueillies par la structure sont représentatives de celles des familles habitant le quartier dans son intégralité. La population des ouvriers est cependant sous représentée par rapport au quartier et à la ville d'Angoulême.

Les familles en situation de grande précarité fréquentent principalement l'accueil occasionnel. Cet accueil correspond bien au besoin d'insertion de certaines familles.

La mixité culturelle est riche et variée sur le quartier et cela est visible sur la structure (France métropole et DOM-Tom, Maghreb, Afrique et autres pays d'Europe).

2.3. Travail en réseau et partenariat

Les multi-accueils du quartier font partie d'un dispositif qui s'inscrit dans la recherche d'une cohésion sociale sur le territoire d'Angoulême, visant à apporter une réponse globale aux besoins d'accueil et de développement des enfants ainsi qu'à la conciliation vie familiale/vie professionnelle et sociale des parents. Le travail en partenariat est donc une composante essentielle de la pratique professionnelle.

Un travail en réseau au sein de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation (DPEE)

Pour ce qui concerne la petite enfance, la DPEE décline sur le plan technique les orientations politiques de la Ville et participe à l'élaboration des projets. Elle coordonne l'ensemble des dispositifs d'accueil de la Ville et elle crée des outils de communication en direction de l'ensemble des partenaires.

- Le contrat enfance jeunesse pour la Ville est suivi par la DPEE, en lien avec les équipes de terrain. Il est indispensable :
 - Dans la définition d'objectifs et de perspectives communs avec la CAF et la MSA.
 - Au fonctionnement budgétaire des dispositifs petite enfance (PSU).
 - Dans l'accompagnement de projet (soutien et conseil).

- La DPEE coordonne les dispositifs d'accueil de la petite enfance. Un ensemble d'activités administratives est centralisé au niveau de la DPEE :
 - Secrétariat : instruction des demandes d'accueil, gestion des dossiers enfants, préparation des commissions d'attribution, facturation...
 - Gestion : gestion de la brigade de remplacement, achat de mobilier et de gros matériel, achat et distribution des aliments, coordination de sorties culturelles et festives concernant plusieurs structures...

La DPEE est garante de la cohérence des pratiques professionnelles, pour cela en complément du soutien éducatif et technique qu'elle apporte à chaque structure, elle anime des réflexions et projets collectifs qui concernent l'ensemble du secteur de la petite enfance.

- La DPEE organise, en direction des partenaires, l'information concernant les services petite enfance proposés.

Un guide pratique de la petite enfance recense toutes les solutions d'accueil et de soutien à la parentalité. Il est destiné aux futurs parents et aux parents de jeunes enfants de moins de six ans. Il est diffusé à tous les organismes partenaires et est téléchargeable sur le site de la ville.

Un partenariat qui prend en compte les besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille

Pour les enfants atteints de troubles de santé, une circulaire de 2003 a instauré le Projet d'Accueil Individualisé (PAI). C'est « une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade (...) le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. » Celui-ci associe la famille, la directrice et une personne de l'équipe, le médecin de PMI, le ou les partenaire(s) impliqué(s) dans le suivi de l'enfant ou personne ressource (diététicienne, CMP, CAMPS,...).

En dehors des PAI, les collaborations avec la PMI, les services sociaux, le CAMPS, le CMPP, le CMP, permettent d'échanger les regards sur le développement de l'enfant, notamment au niveau de la prise en charge des enfants ou familles en difficulté.

Ces partenaires peuvent être amenés à venir ponctuellement sur la structure pour rencontrer l'enfant dans un milieu différent et des concertations en lien avec la famille sont organisées si besoin.

La collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile s'articule autour de différents axes de travail :

- Avec le médecin de PMI, pour bénéficier d'un regard extérieur et de conseils sur le développement de l'enfant et pour la mise en place de protocoles d'accueil individualisé.
- Agrément de la structure.
- Visites de contrôle par le médecin responsable pour vérifier la sécurité, la conformité des installations et des locaux.
- Avec l'infirmière de secteur pour une collaboration autour du dépistage, de la prévention et surtout autour du suivi et de l'aide proposés aux familles en difficulté.

Le pôle ressources handicap de la Charente est un partenariat mobilisable en fonction des besoins, dans le but de favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap, (information, orientation, accompagnement, évaluation).

Le dispositif de réussite éducative, mis en place sur le secteur suite au plan de cohésion sociale du 18 janvier 2005 est coordonné par le CCAS. Il permet d'organiser financièrement et humainement des accompagnements de différents types, adaptés aux besoins des enfants et des familles. Il renforce les liens entre les partenaires du quartier, et facilite les

échanges entre les différentes institutions du quartier .

Les directrices des multi-accueils de Ma Campagne font partie de l'équipe éducative de ce dispositif qui se compose d'une Conseillère Principale d'Éducation, d'une infirmière et d'une assistante sociale scolaire, d'assistantes sociales du Conseil Général, des directeurs des Écoles Maternelles et Élémentaires, de la coordinatrice du Pôle Famille et de la responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement rattachés à la MJC. Cette équipe travaille en lien et se réunit régulièrement.

Par ailleurs, l'intervention de la psychomotricienne de la Ville dans le cadre du dispositif de prévention primaire permet à l'équipe de soutenir et de mieux orienter les enfants en difficulté. Soutenue dans son positionnement professionnel, l'équipe peut ainsi adapter ses actions afin d'accompagner au mieux les enfants et leur famille. En 2015, la psychomotricienne a rencontré quatre enfants sur la structure dont deux ont été orientés vers un accompagnement et un a nécessité une attention soutenue.

Un partenariat facilitant le lien entre les différentes structures d'accueil

Les équipes des multi-accueils collectifs et du multi-accueil familial se coordonnent lorsqu'un enfant a besoin d'être accueilli temporairement ou définitivement dans une nouvelle structure. Cela permet de répondre au besoin d'accueil et de mieux intégrer l'enfant.

Les assistantes maternelles viennent aussi avec les enfants qu'elles accueillent, partager des temps de jeux dans le hall ou dans les unités d'accueil du multi-accueil Ma Campagne, ce qui permet de prendre des repères et de préparer au mieux les accueils ponctuels.

Un partenariat s'est construit avec les écoles maternelles les plus proches. Afin de faciliter l'intégration des enfants qui y seront accueillis l'année suivante, une ou plusieurs matinées de familiarisation sont organisées. Avec l'ouverture d'une classe de Toute Petite Section, des échanges autour des pratiques et des besoins des jeunes enfants sont envisagés.

Des membres de l'équipe de Monod rendent visite à d'autres structures pour observer et échanger sur place, afin de s'enrichir et de s'ouvrir sur de nouvelles pratiques professionnelles.

Un partenariat culturel et festif

Afin de partager un temps autour du livre, une ou plusieurs fois par mois selon les structures, une sortie à la médiathèque du quartier est organisée avec les enfants et les parents qui le souhaitent. La médiatrice culturelle de la médiathèque peut participer ponctuellement à des temps d'animation organisés par les structures.

De la même façon, une animatrice de la ludothèque de la MJC du quartier assure une animation dans la structure une fois par mois pour le multi-accueil Monod. Du fait de la proximité, les enfants des multi-accueils Ma Campagne fréquentent la ludothèque une à deux fois par mois, selon les possibilités d'accueil. Les familles repèrent la structure et y emmènent leur enfant.

Le partenariat avec la MJC offre la possibilité d'utiliser leur salle de danse, pour des temps de motricité, d'expressions corporelles...

Il favorise la participation à la vie du quartier lors de manifestations festives (carnaval...) pour une ouverture sur l'extérieur en y associant les familles.

Le partenariat avec le musée concrétisé par des visites libres, accompagnées et élargies à des ateliers thématiques, permet la découverte d'un lieu culturel que les jeunes enfants ont peu l'habitude de fréquenter.

Lorsque des spectacles petite enfance sont programmés dans la ville, les multi-accueils s'y rendent avec des groupes d'enfants.

En collaboration avec le service des espaces verts de la ville, des ateliers (jardinage, décoration, plantations...) sont organisés avec les enfants, les familles et les équipes, après construction d'un projet annuel. L'animatrice participe également aux animations festives avec les familles, organisées par les structures.

La participation à ces activités, outre l'ouverture vers l'extérieur qu'elles favorisent auprès des enfants, vise aussi à permettre aux familles de repérer les établissements pour pouvoir y emmener leurs enfants de façon autonome. Dans cet objectif, il conviendrait d'associer encore davantage les parents à ces actions.

Projet de regroupement des trois structures petite enfance du quartier

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et dans l'objectif d'enrichir la réponse aux besoins d'accueil du jeune enfant, la DPEE coordonne le projet de regroupement des structures petite enfance du quartier Ma Campagne.

La Ville a décidé d'engager une opération de regroupement de ces trois structures petite enfance, afin de créer un multi-accueil unique d'une capacité de 60 places. Elle permettra d'intégrer les enfants du multi-accueil Monod dans les locaux disponibles et d'équilibrer les quatre nouvelles unités d'accueil.

De plus le RAM, le multi-accueil familial et le LAEP bénéficieront d'un espace d'accueil et d'activités.

Cette opération de regroupement vise à :

- Réaménager des espaces intérieurs, redéployer la lingerie et les vestiaires du personnel, réorganiser et agrandir la cuisine.
- Améliorer le niveau de confort thermique du bâtiment et sa performance énergétique.
- Améliorer la lisibilité et la visibilité du bâtiment, par un travail sur son image architecturale et sa desserte piétonne.

Ce projet permettra :

- Aux familles du quartier de repérer une seule structure d'accueil.
- Aux enfants de pouvoir être accueillis par une même équipe. Les passages entre les différents types d'accueil selon les besoins des familles devraient être plus faciles à mettre en place et plus confortables pour les enfants qui connaîtront déjà les lieux.

La durée de l'opération est évaluée à 30 mois : conception (12 mois), réalisation (18 mois).

Compte tenu de l'avancement de l'opération à ce jour, la fin des travaux pourrait être envisagée au plus tôt à la fin du premier semestre 2019.

Dans cette perspective, les professionnels apportent leur regard de terrain en étant associés aux différentes étapes du projet. La DPEE organise des réunions d'élaboration du projet avec l'équipe de direction et soutient le travail des équipes.

De plus, des projets et des réflexions communes aux structures, permettent de préparer et d'anticiper les changements ainsi que d'harmoniser les pratiques professionnelles.

3. Projet éducatif et pédagogique

3.1. objectifs de la direction de la petite enfance et de l'éducation :

L'inscription dans le projet municipal

- participer au développement et à l'attractivité du territoire de la Ville d'Angoulême grâce à l'offre de service proposée aux habitants et à une politique éducative innovante
- identifier et prendre en compte les besoins des familles dans leurs démarches auprès de la Ville
- affirmer et coordonner une politique éducative de territoire avec l'ensemble des partenaires éducatifs
- proposer et piloter un schéma directeur visant à rationaliser l'offre d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les structures petite enfance et les écoles publiques de la ville.

3.2. Les objectifs de la Coordination Petite Enfance :

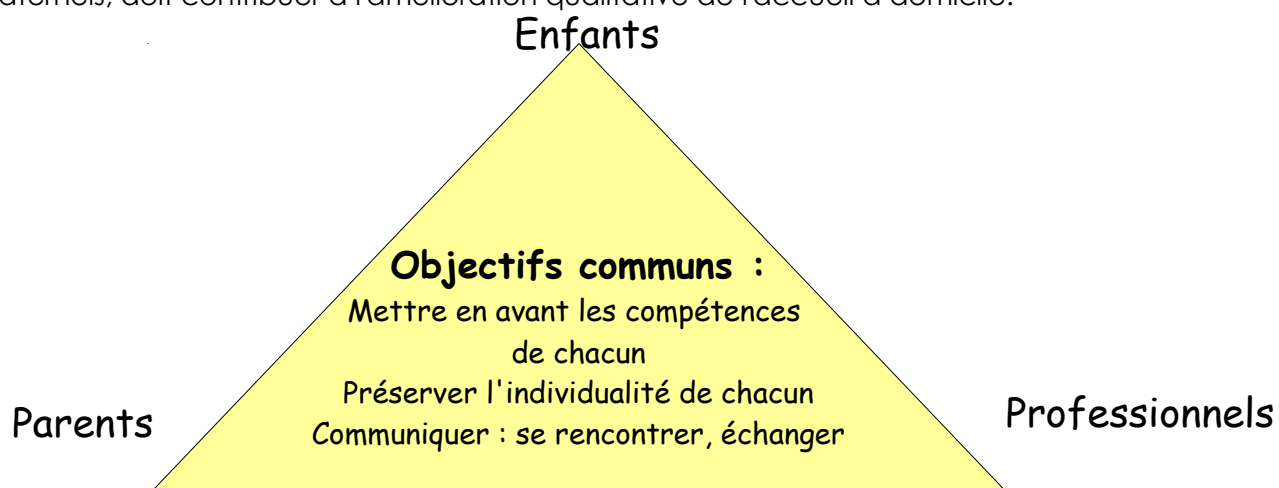
- l'arbre des objectifs :

Le Projet de la coordination Petite Enfance s'insère dans le projet de la Direction Petite Enfance et de l'Éducation, lui-même faisant partie intégrante du programme et du plan d'action municipal.

La politique municipale de la Petite Enfance de la ville d'Angoulême s'organise sur trois grands axes d'intervention :

- informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant,
- proposer une offre d'accueil de qualité,
- accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. La fonction du Relais Assistants Maternels à travers une approche spécifique visant à soutenir conjointement parents et assistants maternels, doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.



Vis-à-vis des enfants	<p>Deux objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire l'enfant et sa famille dans leur environnement • Préserver l'individualité de chacun dans le respect de ses différents moments de vie <p>Deux objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une continuité et une cohérence dans les différents moments de vie de l'enfant • Accompagner l'enfant de manière adaptée et harmonieuse <p>Des moyens mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer • Veiller au rythme individuel de chacun au sein du groupe • Recenser le besoin • Prendre en compte la demande • Échanger, écouter • Accueillir de manière individualisée dans la collectivité • Valoriser les compétences de chacun • Favoriser la découverte de l'enfant • Écouter, entendre • Évaluer, réajuster
Vis-à-vis des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ◦ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ◦ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant ● Améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'associer aux parents pour veiller ensemble au maintien d'un accueil de qualité ● Mettre à profit les compétences de chacun des acteurs pour favoriser l'accueil de l'enfant et de sa famille <ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer du lien avec les partenaires extérieurs afin de croiser les regards sur le développement de l'enfant et d'accompagner celui-ci de manière adaptée ◦ Saisir toutes les opportunités éducatives à disposition pour favoriser les découvertes et les expérimentations de l'enfant ◦ S'appuyer sur la complémentarité et la cohésion des différents professionnels pour assurer un accueil de l'enfant de qualité ◦ Veiller à la continuité éducative entre les parents et les professionnels ● S'adapter aux évolutions de la société et aux demandes qui en découlent <ul style="list-style-type: none"> ◦ Recenser le besoin ◦ Prendre en compte la demande ◦ Échanger, écouter ◦ Collaborer dans l'intérêt de l'enfant ◦ Accueillir de manière individualisée dans la collectivité ◦ Évaluer, réajuster

Vis-à-vis des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ○ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant ● Harmoniser les pratiques professionnelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Réinterroger ses pratiques et ses valeurs ○ Échanger, réfléchir au sein de la Coordination des Structures Petite Enfance ○ Valoriser les compétences de chacun ○ Participer, s'intégrer, être acteur en individuel et en équipe ○ Accueillir, écouter, entendre, s'ouvrir et s'enrichir ○ Évaluer, réajuster ● Favoriser les échanges entre les différents partenaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour tous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer : se rencontrer, échanger ○ Au niveau des partenaires éducatifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en lien entre les différentes institutions (passerelles) ▪ Connaître les différents acteurs locaux sur le territoire ○ Au niveau professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre à connaître les différents membres de notre groupe par les échanges pour former une équipe ▪ Apprendre et aller à la rencontre des familles, écouter, reconnaître
-------------------------------------	--

3.3. Le projet éducatif et pédagogique du multi-accueil Monod

Le projet éducatif place l'enfant et son épanouissement au cœur des objectifs poursuivis par les professionnels. Pour que celui-ci s'inscrive dans un projet collectif, et afin de garantir la cohésion de l'action, l'équipe s'interroge sur le sens et les valeurs qu'elle donne à sa pratique. C'est à partir des objectifs transversaux à l'ensemble des structures de la DPEE, que l'équipe du multi-accueil Monod a construit son projet éducatif et pédagogique en direction :

- des parents autour d'une démarche de co-éducation
- des enfants autour de la notion d'autonomie.

Créer une relation constructive avec les parents favorisant un développement harmonieux de l'enfant dans un cadre sécurisant.

L'organisation de la structure vise à répondre de manière diversifiée et adaptée aux différents besoins des familles pour concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

La définition d'objectifs partagés :

- Créer une relation de confiance avec les parents.
 - Accueillir le parent en étant à l'écoute de ses interrogations, ses attentes, ses demandes et ses points de vues.
 - Être intègre et transparent
 - agir dans le respect de la réglementation
 - ouvrir suffisamment la crèche aux parents afin qu'il puisse s'approprier le lieu d'accueil et son fonctionnement
 - rendre compte avec exactitude des situations
 - Reconnaître le parent comme premier éducateur en donnant de l'importance aux informations qu'il communique sur le mode de vie de son enfant.

- Assurer une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.
 - Prendre en compte la spécificité de chaque cellule familiale.
 - Prendre en compte l'évolution de l'enfant dans sa famille (coucher, repas...) pour maintenir une continuité éducative.
 - Partager et enrichir la connaissance mutuelle de l'enfant en s'appuyant sur les différents contextes de vie.
 - Soutenir les parents dans leurs questionnements en les aidant à se positionner et rester ouvert à leurs propositions concernant la prise en charge de leur enfant.
 - Favoriser les rencontres individuelles ou collectives entre parents et professionnels
 - Partager des moments de vie conviviaux.

L'équipe intègre ces objectifs dans sa pratique au quotidien :

La familiarisation :

Avant l'entrée de l'enfant dans la structure, les parents contactent la directrice qui les reçoit. Cette première rencontre est fondamentale dans la construction d'une relation de confiance qui permettra de définir les places de chacun et d'installer la complémentarité des rôles. C'est pourquoi un temps suffisant doit y être consacré.

Il est nécessaire de créer les conditions qui permettront aux parents de se familiariser avec le lieu d'accueil. Dès leur arrivée une visite des lieux est organisée, avec une présentation du personnel et du fonctionnement. Le professionnel reçoit les informations que les parents souhaitent communiquer. Il est à l'écoute de leurs questionnements et éventuellement de leurs inquiétudes.

Si le parent confirme son inscription, une période de familiarisation le plus souvent étalée sur quinze jours est organisée. Parents, enfants et professionnels apprennent à se connaître. Un professionnel référent organise avec la famille cette période et est présent tout au long de l'adaptation. C'est lui qui fait le lien entre l'équipe et la famille. Au départ, c'est le parent qui « fait » avec son enfant, le professionnel est observateur et apprend à connaître l'enfant. Quand les rôles sont échangés le parent fait part de ses observations.

Les informations communiquées par le parent permettent à l'équipe de respecter le rythme et les habitudes de l'enfant. Les relations établies entre les professionnels et les parents sont garantes du maintien de la sécurité affective de l'enfant.

L'accueil de l'enfant :

L'accueil se fait dans l'entrée. Les parents sont invités s'ils le désirent à accompagner leur enfant dans la pièce de vie soit en se déchaussant, soit en enfilant des sur-chaussures. Dans la plupart des cas, le parent laisse son enfant entrer seul dans la pièce ou le confie au bras du professionnel.

Amélioration à apporter :

Prolonger la réflexion sur la meilleure façon d'accueillir l'enfant et sa famille dès leur arrivée et sur le fait de faciliter l'accès des parents dans la salle de vie.

L'échange au quotidien :

Un dialogue au quotidien entre parents et professionnels sur la vie de l'enfant permet d'assurer une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant et d'instaurer puis renforcer un climat de confiance.

L'équipe prend en compte et cherche à bien comprendre le sens des demandes des parents en menant un dialogue constructif à partir du besoin de l'enfant. Par ailleurs, elle s'efforce de rester ouverte et d'apporter de la souplesse dans ses réponses tout en restant dans le cadre institutionnel et en explicitant les règles et les contraintes de fonctionnement

auxquelles est confrontée la structure.

Pour les plus petits, un outil commun parents/professionnels permet de suivre le rythme de l'enfant sur 24h. Chaque enfant a son cahier.

Amélioration à apporter :

Enrichir le partage en y incluant des apports liés au vécu (comptines, activités, photos...).

Les transmissions effectuées par les parents et les professionnels sont notées par écrit afin de permettre une continuité dans l'accueil de l'enfant.

Nous nous efforçons d'adapter les transmissions aux besoins des parents et à leurs attentes. Les informations diffèrent en fonction de l'âge de l'enfant. Une anecdote concernant une situation vécue par l'enfant a parfois plus d'intérêt qu'une description du déroulement de la journée.

En complément des transmissions, nous souhaitons développer les contextes de rencontres parents/enfants/professionnels.

Afin d'expérimenter de nouvelles activités et de développer dans ce cadre les échanges, des actions collectives ont été mises en place. En fin de certains après-midi, les parents sont associés à des activités de lecture et d'échanges autour du livre ou à des activités de jardinage, animées par des intervenants extérieurs. Des sorties au musée et au carnaval sont aussi organisées avec des parents.

Par ailleurs, au moins deux fois dans l'année des moments conviviaux réunissent enfants/parents/professionnels autour d'un goûter et d'une animation.

Amélioration à apporter :

Donner aux parents la possibilité d'assurer des animations au sein de la structure.

Parents et professionnels souhaitent organiser une fois par trimestre une réunion d'échanges autour du fonctionnement du multi-accueil.

Des réunions à thème pourraient aussi être mises en place.

Afin de faciliter les échanges entre parents, ceux-ci souhaitent mettre en place un cahier de liaison destiné à faire part de leurs propositions ou remarques et à recueillir l'avis des autres parents. Celui-ci pourrait servir de lien entre les représentants des usagers au Conseil de la Petite Enfance et les autres parents.

Accompagner l'enfant vers son autonomie, favoriser son développement en tant que personne.

Une structure d'accueil petite enfance est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes, de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure et ainsi développer ses compétences. Toutes les actions de la journée sont l'occasion d'expériences.

La définition d'objectifs partagés :

- Prendre en compte l'enfant dans son individualité.
 - Respecter le rythme de l'enfant
 - Accompagner le développement de ses compétences sans les devancer
 - Adapter notre communication et nos exigences

- Accompagner l'enfant vers son autonomie
 - Prendre en compte l'expression de l'enfant
 - Créer les conditions favorables autorisant les choix et les expériences dans un climat de confiance :
 - organiser la vie quotidienne et l'espace matériel dans ce sens : adapter l'organisation du repas et de la sieste, de l'espace de jeux..., en tenant

- compte des différents niveaux d'autonomie
- Valoriser les compétences de l'enfant
- Favoriser le développement de l'enfant
 - Prendre en compte ses besoins
 - Créer un climat de sécurité affective
 - répondre à ses besoins affectifs
 - rassurer, encourager
 - verbaliser pour aider la prise de conscience de ses actes (capacités et limites)

L'équipe intègre ces objectifs dans sa pratique au quotidien :

Le nourrisson est attentif à son environnement, il explore les objets qui l'entourent ou est absorbé par son propre mouvement. Le jeune enfant à travers les actions de jouer, manger, se déshabiller et autres, peut développer son autonomie s'il a à sa disposition un espace et des conditions relationnelles adéquates.

L'aménagement du multi-accueil répond à ces critères : dans la salle de vie, l'enfant est libre de se déplacer d'un espace à l'autre. Chaque espace a été aménagé et pourvu en matériel en fonction des besoins de l'enfant pour qu'il puisse y exercer et développer ses compétences.

En prenant l'initiative des jeux selon ses envies et ses demandes, l'enfant explore à son rythme son environnement et ses capacités.

Dès que l'enfant en a besoin, qu'il fait savoir qu'il a un problème, l'adulte manifeste sa présence.

C'est l'assurance du soutien de l'adulte en cas de besoin qui crée chez l'enfant un sentiment de sécurité et qui lui permet d'expérimenter en confiance.

Cette pratique nécessite observation et disponibilité de l'adulte.

Les autres temps forts de la journée comme ceux des repas et du sommeil sont aussi des supports à l'épanouissement de l'autonomie de l'enfant. L'équipe a finalisé dans trois fiches actions, des projets visant à améliorer la poursuite de cet objectif. Une quatrième fiche action transversale réalisée par les trois équipes des multi-accueils du quartier, traite de l'harmonisation des pratiques professionnelles.

Fiche action n°1

**Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant
au moment des temps de sieste**

Axe d'intervention concerné :

Accompagner l'enfant tout au long de son développement en favorisant son autonomie :

les besoins de sommeil sont variables d'un enfant à un autre, d'où la nécessité de :

- . respecter au maximum son rythme de sommeil
- . faciliter la reconnaissance par l'enfant de son besoin
- . l'aider à y répondre sereinement

Objectifs de l'action :

- Individualiser les réponses apportées aux besoins de chaque enfant
- Valoriser les capacités de l'enfant
- Favoriser progressivement la prise de conscience par l'enfant de ses besoins
- Faire du coucher un moment non contraignant et agréable
- Adapter à chaque enfant l'organisation du coucher selon son niveau d'autonomie
- Favoriser la prise d'initiative
- Accompagner l'enfant dans son endormissement en fonction de son besoin de sécurité
- Favoriser l'autonomie autour du coucher en intégrant les apports du multi-âge dans les chambres

Attendus de cette action :

- Bien-être de l'enfant
- Développement de son autonomie dans un climat de sécurité et de sérénité

Public(s) ciblé(s) :

- Tous les enfants accueillis dans la structure

Lieux du déroulement de l'action :

- Multi-accueil Monod

Durée de l'action :

- L'action fera l'objet d'une évaluation régulière et sera réajustée en fonction des bilans effectués.

Personnes en charge de l'action :

Chef de projet : la directrice de la structure

Personnes associées : l'équipe éducative

Place des parents :

Le dialogue permanent avec les parents permet une meilleure connaissance de l'enfant, le recueil de leurs opinions et de leurs attentes. Les professionnels réajustent leur pratique à partir du partage des observations de chacun.

Par ailleurs, l'élaboration du projet d'établissement a fait l'objet d'un partage avec les parents lors d'une réunion organisée par la crèche et son évaluation fera l'objet de réunions futures.

Partenariats à mobiliser :

- Coordinatrice éducative
- Coordinatrice des structures petite enfance
- Psychomotricienne de la Ville
- L'équipe éducative de la halte-garderie Bel-Air
- Les parents
- L'évaluation de cette action expérimentale sera partagée avec les équipes des 2 autres structures petite enfance du quartier dans la poursuite de l'objectif de l'harmonisation des pratiques.

Moyens mis en œuvre et à développer :

Matériel : faire évoluer l'organisation des chambres vers du multi-âge.

Humains : évolution du positionnement, de la pratique et de l'organisation professionnelles en lien avec les objectifs de l'action.

Financiers : aucun impact financier.

Liens avec les autres services municipaux : soutien du service technique de la Ville dans la réorganisation des chambres.

Déroulement de l'action :

La réflexion collective à partir du projet d'établissement précédent, a permis d'identifier les pistes d'harmonisation des pratiques dans le sens de l'objectif recherché :

- Avant la sieste :
 - avancer l'heure du repas pour les plus grands afin qu'ils aient la possibilité de consacrer davantage de temps à se préparer au repos.
 - proposer systématiquement à tous les plus grands d'aller aux toilettes et non pas seulement à ceux qui n'ont pas de couche.
 - donner la tétine et les doudous aux bébés et laisser les moyens et grands aller chercher les leurs.
 - laisser les enfants aller se coucher seuls quand ils sont prêts sans attendre le groupe et l'adulte.
 - se donner la possibilité d'échelonner le coucher d'un enfant si son rythme de sommeil le nécessite.
 - organiser le déshabillage pour permettre aux enfants d'accomplir cette tâche de manière autonome en fonction de leur capacité.
- Pendant la sieste :
 - permettre un endormissement en autonomie de ceux qui n'ont pas besoin d'accompagnement et ne plus systématiser la présence d'un adulte au côté de l'enfant.
 - Pour cela aménager les chambres en multi-âge en fonction des besoins de chaque enfant.
 - présence d'un adulte jusqu'à l'endormissement si nécessaire afin de sécuriser les

enfants qui ont besoin d'une attention particulière.

- un professionnel est garant du bon déroulement de la sieste et s'assure régulièrement que tout se passe bien.

- Le lever de sieste :

- les enfants qui dorment sur les lits bas se lèvent lorsqu'ils se réveillent et viennent rejoindre les autres dans la salle de vie.

- si un enfant n'arrive pas à s'endormir, il peut se lever pour aller faire des jeux calmes et se recoucher un peu plus tard.

Évaluation envisagée :

Critères d'évaluation :

- Évolution de chaque enfant par rapport aux prises d'initiatives

- Temps d'endormissement de l'enfant

- Ambiance générale au moment du coucher (calme, bruit...)

- Niveau de résolution des difficultés pour les enfants confrontés à un problème de coucher ou d'endormissement

- Mesure des interactions entre la crèche et le domicile de l'enfant (retours des parents liés à ce thème)

**Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant
au moment des temps de repas à table**

Axe d'intervention concerné:

Accompagner l'enfant tout au long de son développement en favorisant son autonomie. Les besoins de l'enfant (appétit, goût, rythme...) sont variables d'un enfant à un autre, d'où la nécessité de :

- de respecter au maximum le rythme auquel l'enfant s'alimente,
- d'aider l'enfant à trouver par lui-même sa propre satisfaction,
- de favoriser un déroulement serein du repas,
- d'éviter l'instauration d'un rapport de force entre l'adulte et l'enfant.

Objectifs de l'action :

- Individualiser les réponses apportées aux besoins de chaque enfant.
- Faire du repas un moment non contraignant et agréable.
- Favoriser progressivement la prise de conscience par l'enfant de ses besoins.
- Réorganiser les repas pour favoriser l'apprentissage du goût et la reconnaissance des aliments.
- Valoriser les capacités de l'enfant.
- Adapter à chaque enfant l'organisation du repas selon son niveau d'autonomie.
- Favoriser les initiatives.

Attendus de cette action :

- Bien-être de l'enfant
- Développement de son autonomie dans un climat de sécurité et de sérénité
- Faire du repas un moment de plaisir.

Public(s) ciblé(s) :

- Les enfants accueillis qui mangent à table : ceux qui mangent seuls et ceux qui ont besoin d'une aide.

Lieux du déroulement de l'action:

- Multi-accueil Monod

Durée de l'action :

- L'action fera l'objet d'une évaluation régulière et sera réajustée en fonction des bilans effectués.

Personnes en charge de l'action :

Chef de projet : la directrice de la structure

Personnes associées : l'équipe éducative

Place des parents:

Le dialogue permanent avec les parents permet une meilleure connaissance de l'enfant, le recueil de leurs opinions et de leurs attentes. Les professionnels réajustent leur pratique à partir du partage des observations de chacun.

Par ailleurs, l'élaboration du projet d'établissement a fait l'objet d'un partage avec les parents lors d'une réunion organisée par la crèche et son évaluation fera l'objet de réunions futures.

Partenariats à mobiliser :

- Coordinatrice des structures petite enfance
- Coordinatrice éducative
- Psychomotricienne de la Ville
- Diététicienne de la ville
- L'équipe éducative du multi-accueil St Cybard
- Les parents
- L'évaluation de cette action expérimentale sera partagée avec les équipes des 2 autres structures petite enfance du quartier dans la poursuite de l'objectif de l'harmonisation des pratiques.

Moyens mis en œuvre et à développer :

Matériel : . plateaux ou assiettes adaptés
. confection de repose-pieds pour les enfants

Humains : évolution du positionnement, de la pratique et de l'organisation professionnelles en lien avec les objectifs de l'action.

Financiers : achat de plateaux ou assiettes adaptés.

Déroulement de l'action :

Avant le repas :

- Le lavage des mains est organisé pour permettre aux enfants d'accomplir cette tâche de manière autonome en fonction de leur capacité :
 - possibilité d'ouvrir le robinet,
 - de savonner les mains.
 - Mettre en service des petites serviettes qui permettent de s'essuyer seul les mains.
- « Les grands » déjeunent à la même heure sur des tables de 6 maximum . Si des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont en cours, les adultes interviennent dans le choix de la table.
- « Les moyens » ont une table adaptée de 2 maximum. Ils sont invités à s'installer en fonction de l'heure à laquelle ils ont déjeuné le matin ou en fonction de leur demande.

Ils ne mangent pas encore de tous les plats et consomment mixé, mouliné ou écrasé selon l'information donnée par les parents. En fonction de leurs acquisitions ils mangent comme les grands.

Chaque table est prise en charge par un adulte.

Amélioration à apporter :

- Disposer les serviettes de table de telle façon que les enfants puissent les prendre seuls.

- L'apprentissage de la connaissance des aliments et du plaisir de manger est facilité par la présentation des aliments sur un chariot avant le repas. Chaque aliment ou plat est nommé et certains aliments sont présentés entiers (viande et fruits non coupés). Cet apprentissage est poursuivi par les échanges tout au long du repas.

Pendant le repas :

- A l'heure actuelle l'autonomie est favorisée par :

- Pour « les moyens » : dès qu'il en montre l'intérêt, installation de l'enfant sur une petite chaise et une petite table, avec un adulte à ses côtés. Une cuillère lui est proposée pendant que l'adulte dispose d'une seconde. L'enfant lorsqu'il le souhaite va se mettre à manger seul, plus ou moins avec les doigts puis en portant lui-même la cuillère à la bouche.
- Pour « les plus grands » : utilisation de la cuillère et de la fourchette. L'enfant est incité par l'adulte à s'en servir mais cela n'est pas imposé.
- L'enfant n'est jamais forcé à manger mais il y est encouragé. Tous les plats lui sont proposés. L'adulte peut se servir une petite quantité de certains plats et la manger en sa compagnie. Il peut aussi l'inciter à goûter par le dialogue mais doit être attentif à ne pas faire pression par du chantage.
De plus, les enfants, notamment les plus grands, restent à table jusqu'à la fin du repas afin de ne pas en inciter certains à quitter la table prématurément, et afin de leur permettre d'être plus à l'écoute de leurs besoins alimentaires.
- Les enfants se servent seuls dans la mesure du possible : des petits pichets d'eau sont à disposition. Le repas est classique (entrée-plat-fromage-dessert) et les plats sont présentés aux enfants au fur et à mesure de leur consommation.
- A la fin du repas l'enfant prend un gant mis à sa disposition sur la table et se lave la bouche et les mains, le tout accompagné d'une comptine.

Améliorations à apporter :

- Tous les plats sont présentés simultanément. L'enfant se sert de tous les plats sur un support adapté. Il choisit ensuite l'ordre de dégustation.

L'adulte veille à une composition équilibrée du plateau. Il l'encourage par le dialogue à diversifier son alimentation notamment en lui faisant reconnaître la nourriture.

- Confection de petits coffres permettant aux enfants qui en ont besoin, d'avoir les pieds posés à plat lorsqu'ils s'assoient à table.

Évaluation envisagée :

Critères d'évaluation :

- Évolution du comportement autonome de l'enfant lié à la diversification de son alimentation.
- Évolution de l'appétit des enfants.
- Évaluation du nombre des refus ou réticences à manger.
- Ambiance générale au moment du repas (calme, bruit...).
- Mesure des interactions entre la crèche et le domicile de l'enfant (retours des parents liés à ce thème).

Fiche action n°3

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant par une communication adaptée

Axe d'intervention concerné :

Accompagner l'enfant tout au long de son développement en favorisant son autonomie. Le bébé apprend rapidement les incidences que peuvent avoir les manifestations de ses diverses émotions (cris, pleurs, gazouillement) et s'en sert. Lui permettre d'utiliser au mieux ses capacités de communication et répondre favorablement à ses sollicitations, lui donne confiance en sa propre capacité à influencer les événements le concernant.

Objectifs de l'action :

- Développer une qualité d'attention qui prenne en compte l'enfant en tant qu'individu unique, lui donne une place et l'encourage à s'exprimer dans un climat de sécurité.
- Favoriser l'apprentissage par l'enfant à son rythme, de nouvelles façons de s'exprimer y compris par l'utilisation de mots.
- Recueillir l'avis de l'enfant et lui permettre d'être acteur.
- Aider l'enfant à avoir confiance en lui même et en les autres.
- Améliorer les compétences de l'équipe pour mieux comprendre ce qu'exprime l'enfant, afin de diminuer les situations d'incompréhension qui engendrent la frustration.

Attendus de cette action :

- Bien-être de l'enfant
- Une meilleure compréhension de l'enfant par l'adulte afin de répondre plus facilement à ses besoins.
- Développement de l'autonomie de l'enfant dans un climat de sécurité et de sérénité.

Public(s) ciblé(s) :

- Les enfants accueillis dans la structure

Lieux du déroulement de l'action :

- Multi-accueil Monod

Durée de l'action :

- L'action fera l'objet d'une évaluation régulière et sera réajustée en fonction des bilans effectués.

Personnes en charge de l'action :

Chef de projet : la directrice de la structure
Personnes associées : l'équipe éducative

Place des parents :

Le dialogue permanent avec les parents permet une meilleure connaissance de l'enfant, le recueil de leurs opinions et de leurs attentes. Les professionnels réajustent leur pratique à

partir du partage des observations de chacun.

Les parents profitent des informations communiquées par l'équipe (livret, affichages).

L'équipe s'appuie sur les compétences spécifiques de certains parents (notamment capacité à « signer » d'un parent avec son enfant).

Par ailleurs, l'élaboration du projet d'établissement a fait l'objet d'un partage avec les parents lors d'une réunion organisée par la crèche et son évaluation fera l'objet de réunions futures.

Partenariats à mobiliser :

- Coordinatrice éducative
- Coordinatrice des structures petite enfance
- Psychomotricienne de la Ville
- Les parents
- L'évaluation de cette action expérimentale sera partagée avec les équipes des 2 autres structures petite enfance du quartier dans la poursuite de l'objectif de l'harmonisation des pratiques.

Moyens mis en œuvre et à développer :

Matériel : Confection de supports visuels pour la communication gestuelle

Humains : apprentissage par les professionnels de la communication gestuelle en direction du bébé.

Financiers : impressions de supports visuels

Déroulement de l'action :

Afin de favoriser l'autonomie chez le jeune enfant, l'équipe a mis en place au sein de la structure des pratiques visant à garantir la qualité de la communication.

- Mettre en pratique l'individuation
 - Le professionnel évite d'employer le « on » (on va jouer, on va manger...), sinon la parole reste floue et l'enfant n'est pas considéré comme un être différencié. Il essaye donc de lui parler de façon individuelle en employant le « je » (je vais te changer la couche) ou le « tu » (tu vas manger).
 - Afin de permettre à l'enfant de trouver sa place plus facilement, lui donner le sentiment d'exister et d'inciter les plus grands à répondre en parlant, l'adulte s'adresse à lui en l'appelant par son prénom. Il ne s'exprime pas de manière collective (« les enfants à table »).
- Développer une qualité d'écoute
 - Le professionnel se rend disponible pour être à l'écoute de l'enfant et se met à sa hauteur pour échanger avec lui. Les adultes évitent les échanges personnels au-dessus de la tête de l'enfant.
 - Les professionnels veillent à mettre en place les moyens qui favorisent la compréhension de l'enfant : ils encouragent et valorisent l'expression de l'enfant, le questionnent si nécessaire; ils ne font pas semblant d'avoir compris et ils font appel à un tiers si besoin.
- Adapter la parole de l'adulte aux besoins de l'enfant
 - « Mettre en mots » et encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent, l'aide à comprendre le monde qui l'entoure et à intégrer les expériences qu'il vit.
 - Le professionnel utilise un langage simple, adapté aux capacités de l'enfant mais non « bébé-tisant ». Le fait de verbaliser ses intentions et ses actes crée un climat de sécurité.

- Dans les limites du respect de l'intérêt de l'enfant, l'adulte propose mais n'impose pas. Par rapport à ce qui est non négociable, l'adulte emploie un langage ferme et compréhensible pour l'enfant tout en gardant une attitude bienveillante envers lui. Dans les cas où il émet un refus, il essaie de présenter une alternative.
- Créer un espace favorisant l'expression et l'affirmation de soi
 - L'adulte facilite l'expression de l'enfant en lui laissant la possibilité de circuler librement dans l'espace en sa présence. Ainsi même l'enfant qui ne parle pas peut emmener l'adulte aux toilettes s'il veut se laver les mains, se faire changer ou faire pipi.
 - Les jeux qui ne peuvent pas être mis à la hauteur des bébés du fait de leur dangerosité sont quand même placés à la vue des moyens et grands afin qu'ils puissent les demander.

Amélioration à apporter

- Améliorer la communication gestuelle associée à la parole, de l'équipe

L'enfant qui a acquis le langage parlé va pouvoir plus ou moins facilement exprimer ses sentiments et nous communiquer ses besoins.

Le bébé réagit à des besoins naturels comme la faim, le sommeil ou l'envie de câlin... Le langage n'étant pas encore en place, il va s'exprimer par des pleurs, des cris, des gestes... L'adulte peut observer des indices pour comprendre les besoins, les émotions du bébé, comme par exemple se gratter l'oreille lorsqu'il est fatigué, tendre les bras pour qu'on le prenne...

La communication non verbale est donc importante pour les tous petits. Ils utilisent leurs mains en nous imitant et savent faire "bravo", "les marionnettes", "au-revoir", "jouer à cache-cache", "pointer du doigt" ou bien "tirer par le bras pour se faire comprendre. L'habileté gestuelle et corporelle se développe rapidement.

Malgré la réflexion menée dans ce domaine autour de notre pratique professionnelle, il arrive régulièrement que nous ne comprenions pas la demande, le besoin de l'enfant ou que nous l'interprétions mal. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en place ce que l'on appelle « la communication gestuelle associée à la parole ».

Le Projet

- Les objectifs
 - Mieux répondre aux besoins des enfants en diminuant les situations d'incompréhension.
 - Réduire les pleurs, les colères, les agacements des enfants en facilitant la compréhension de l'adulte.
 - Améliorer la confiance en soi de l'enfant qui se sait compris de ceux qui l'entourent.
 - Tisser un lien privilégié avec l'adulte : Lorsque le signe paraît, un lien subtil se crée entre l'adulte et l'enfant. Ce dernier est fier d'être compris plus rapidement qu'avec les pleurs. L'attention et l'écoute se renforcent.
 - Permettre à l'enfant de mieux exprimer :
 - Ses sensations : j'ai faim ou soif, c'est chaud, c'est froid, j'ai mal, je me suis fait un bobo...
 - Ses émotions : je t'aime, je veux un câlin, je suis triste.
 - Ses besoins et ses envies : boire du lait, prendre le biberon, dormir, manger une pomme-du pain-un yaourt etc.

- Description de l'action

La communication gestuelle utilise au quotidien quelques signes de la Langue des Signes Française, adaptés à la motricité de l'enfant. Celui-ci a ainsi les moyens de communiquer sereinement ses besoins, ses désirs avant même de savoir parler.

Il y a moins de risque de mal interpréter ce que l'enfant essaye de dire. Il s'agit de signer quelques mots clés liés au vécu de l'enfant: encore, fini, manger, boire....

L'adulte qui signe accompagne toujours son geste par la parole. L'expression du visage, l'intonation de la voix et le regard ont aussi leur importance. Le fait de signer va permettre de capter plus facilement le regard de l'interlocuteur.

L'enfant n'est pas incité à faire les gestes, il doit pouvoir faire le choix entre utiliser la communication gestuelle ou non.

La communication gestuelle est une passerelle vers l'acquisition du langage.

Pour faciliter l'apprentissage de cette communication gestuelle, il pourra être créé un livret avec la photo des signes les plus utilisés et leur description. Les professionnels pourront facilement s'y référer en cas d'oubli et il permettra aux remplaçants ou aux nouveaux collègues d'avoir un support significatif. Il pourra aussi être donné aux parents qui le souhaitent et qui pourront ainsi l'utiliser à la maison.

Évaluation envisagée :

Critères d'évaluation :

- Evolution de chaque enfant dans l'expression de ses besoins
- Manifestations de bien-être de l'enfant
- Niveau de satisfaction du professionnel dans l'échange
- Ambiance sonore au sein de la structure
- Mesure des interactions entre la crèche et le domicile de l'enfant (retours des parents liés à ce thème).

**Harmonisation des pratiques professionnelles
au sein des trois structures du quartier sud**

Axe d'intervention concerné :

Harmoniser les pratiques professionnelles

Objectifs de l'action :

- Créer une dynamique commune autour des pratiques professionnelles.
- Valoriser l'existant et le faire évoluer pour construire ensemble un projet commun.
- Préparer le futur regroupement.

Attendus de cette action :

- Une meilleure connaissance des pratiques de chaque structure
- Un travail commun permettant de fonctionner ensemble
 - dans le respect de l'enfant
 - dans la réponse aux besoins des familles
 - dans une cohérence du travail d'équipe

Public(s) ciblé(s) :

- Enfants
- Familles
- Professionnels

Lieux du déroulement de l'action :

- Les lieux d'accueil petite enfance du quartier

Durée de l'action :

- 2017/2020

Personnes en charge de l'action :

Chef de projet : les équipes de direction

Personnes associées :

- Les professionnels petite enfance du quartier
- La coordinatrice petite enfance
- La psychomotricienne
- La brigade de remplacement

Place des parents :

Actuellement, la majorité des familles accueillies dans les structures habitent le quartier. En fonction de leurs besoins et projets, elles peuvent avoir fréquenté au moins deux des structures du quartier.

A travers les échanges au quotidien avec les équipes, les parents participent activement à la qualité de l'accueil individualisé de leur enfant. Ils sont associés à la vie de la structure. Par le biais de leur regard, questionnements et compétences, ils font évoluer les pratiques professionnelles et permettent d'impulser ou d'enrichir de nouveaux projets.

Ils participent aux temps festifs et à des réunions thématiques.

Dans le cadre du projet de regroupement, ils seront conviés à des réunions d'information et d'échanges.

Partenariats à mobiliser :

- Services municipaux : médiathèque, musée, espaces verts, services techniques, service restauration.
- Écoles, MJC, ludothèque.

Moyens mis en œuvre et à développer :

Matériel : . locaux adaptés

. mobilier, jeux , matériels éducatifs...

Humains : Professionnels qualifiés et pluridisciplinaires

Financiers : . budget municipal attribué à chaque multi-accueil

. budget spécifique pour les actions culturelles

Liens avec les autres services municipaux :

- Les espaces verts pour des animations
- Le service communication pour informer les familles et les partenaires
- Les services techniques
- Le service bâtiment/construction/maîtrise d'ouvrage

Déroulement de l'action :

Des réunions des trois équipes ont permis de travailler quatre thématiques :

- Bien-traitance et communication avec les enfants, les familles et entre professionnels.
- Regroupements pendant les vacances scolaires (prise en charge des enfants, communication aux familles, gestion de l'intendance).
- Partenariats et actions festives communes aux structures de Ma Campagne :sorties, fêtes, intervenants extérieurs, bibliothèques ludothèques,...
- Gestion globale de l'accueil occasionnel sur le quartier et mise en place de passerelles accueil occasionnel /régulier.

1. Bien traitance et communication avec les enfants, les familles et les professionnels

Travail en commun sur cette thématique

- Lors de la journée pédagogique entre professionnels d'octobre 2015 :

. Analyse de situations concrètes du quotidien.

. Échanges après visualisation d'un film sur la motricité libre.

Cette journée a impulsé une prise de conscience et une remise en question de certains de nos comportements professionnels.

- Lors de la journée pédagogique de mars 2016 :

. Point d'étape en lien avec la précédente journée.

. Échanges autour des évolutions.

Description de nos échanges et de nos pistes de réflexions pour faire évoluer nos pratiques professionnelles au quotidien :

- Avec les enfants

Les enfants évoluent librement dans l'espace avec des temps de jeux libres et en fonction de leurs envies, leurs demandes, des activités organisées peuvent leur être proposées.

L'observation permet aux professionnels d'accompagner ces moments, en s'adaptant à chaque situation, en étant vigilant à :

- *Respecter leur jeu.*

- *Verbaliser nos actions.*

- *Annoncer les consignes, pour permettre à l'enfant d'évoluer librement tout en respectant les activités en cours.*

- *Aménager l'espace pour permettre les moments calmes et favoriser l'écoute et les moments privilégiés.*

- Avec les familles

La disponibilité et l'écoute des familles favorisent les échanges et créent un lien de confiance entre professionnelles et parents.

- Reconnaître le parent comme premier éducateur en donnant une importance

aux informations qu'il communique sur le mode de vie de son enfant.

- Partir du besoin de l'enfant. Être constructif, sans jugement, à l'écoute et être en mesure de reformuler pour ne pas induire culpabilité, incompréhension et mal-être lors des échanges.
- *Prendre conscience de l'impact du non verbal que professionnels et parents peuvent se renvoyer et des interprétations qui peuvent en découler.*
- *Penser au choix des mots et au contenu de nos propos lors de l'adaptation, des transmissions à l'arrivée et au départ de l'enfant.*
- *Garder une distance professionnelle .*

- Les professionnels

Le travail d'équipe permet de ne pas se sentir isolé, d'échanger nos regards, de prendre conscience de nos limites et de s'appuyer sur les ressources des professionnelles. Le passage de relais est alors possible sur proposition des collègues ou sur demande de l'adulte en situation difficile avec l'enfant lorsque l'effectif de professionnels le permet .

- *Développer la confiance en soi, formuler son besoin sans peur de jugement.*
- *S'autoriser davantage à solliciter ses collègues en cas de besoin.*
- *S'autoriser à proposer un relais en cas de besoin d'une collègue.*
- *Développer davantage la confiance mutuelle.*

L'adulte, sans attente particulière, vise la notion de plaisir et de découverte chez l'enfant, en tenant compte de son individualité.

- *Verbaliser l'action pour tous les moments ritualisés pour permettre à l'enfant d'anticiper ce qui va suivre.*
- *Être vigilante à verbaliser et à prévenir l'enfant lors de toute action à son égard.*
- *Utiliser un langage précis, bien réfléchi au choix des mots utilisés pour faciliter la compréhension de l'enfant.*
- *Penser à adapter son positionnement physique (distance, se mettre à hauteur, ton de la voix...) pour éviter les interférences (bruits extérieurs, sonorités intérieures liées à la configuration des locaux...)*

Les professionnelles en se répartissant dans le lieu d'accueil se posent en « adulte phare » afin de permettre à l'enfant d'évoluer dans l'espace sous le regard bienveillant de l'adulte, cela favorise aussi les moments d'observation.

- *Exploiter ces temps d'observation pour agir au moment approprié, en limitant nos réponses parfois trop rapides , permettant ainsi à l'enfant d'avoir le temps d'expérimenter la relation à l'autre et de trouver ses propres solutions, avant l'intervention de l'adulte.*

2. Regroupement des multi-accueils Monod et Ma Campagne pendant les vacances scolaires

Le regroupement dans les locaux du multi-accueil de Ma Campagne permet une mutualisation du personnel et des équipements ainsi que des échanges constructifs sur les pratiques professionnelles entre les 2 équipes.

Pour informer et préparer les familles, le choix a été fait de partir du principe du regroupement à chacune des vacances scolaires, sauf si le nombre d'enfants à accueillir ne le permettait pas.

Description de l'existant et *pistes d'évolution* :

- Avant les regroupements :
 - Organisation de visites pour les familles et les enfants du multi-accueil Monod, pour repérer les lieux, faire connaissance avec l'équipe et les familles du multi-accueil Ma Campagne :

- En direction des enfants :

Visites des enfants présents lors du regroupement, avec des professionnelles du multi-accueil Monod, pour des temps de jeux et activités en commun ; ces visites impulsent des échanges entre professionnelles, et permettent à chacun de mieux se connaître.

Dans l'idéal, il serait souhaitable de prévoir trois visites entre chaque regroupement, en incluant un temps de repas avec les grands et les moyens.

- En direction des parents :

Visites proposées aux nouvelles familles et à celles qui le souhaitent, accompagnées d'un professionnel du multi-accueil Monod. Ces visites permettent de présenter la structure et le personnel, d'échanger sur les modalités d'organisation, et de répondre aux interrogations et inquiétudes des familles. Des réunions avaient été envisagées, mais une bonne communication entre les équipes a permis une cohérence dans l'accompagnement des familles des deux structures.

Des temps de réunions pourront être envisagés en fonction des besoins ressentis.

Des temps festifs avant les regroupements pourraient être organisés pour créer du lien entre les familles, les enfants et les professionnelles de chaque structure.

- En direction des professionnels :

Échanges sur les pratiques :

Des réunions ont eu lieu entre les regroupements, pour permettre à partir de nos échanges, d'avoir une meilleure cohérence des pratiques entre professionnels, de construire et de faire évoluer une organisation commune et spécifique.

Maintenir des réunions d'échanges à thème des deux équipes en y associant les professionnelles du multi-accueil occasionnel.

- Organisation du déroulement :

- Les congés du personnel sont organisés de manière à adapter l'effectif professionnel au nombre d'enfants accueillis et au maintien des missions polyvalentes (lingerie, entretien des locaux...).

- Mise en place d'une organisation des tâches en fonction des horaires de chacune permettant un fonctionnement en commun.

- Un membre de chaque équipe est associé en permanence afin d'assurer repères et continuité pour l'enfant. Pour les enfants demandant une attention particulière, le professionnel de la structure qu'il fréquente reste le référent.

Préparer plus en amont l'organisation de l'accueil des enfants nécessitant une attention particulière, avec échanges et transmissions des observations d'équipe, pour une cohérence de l'accueil. Dans ce cadre, organiser une réunion avec les deux directrices et un professionnel de chaque structure.

- L'équipe du multi-accueil de Ma Campagne organise l'arrivée des enfants et des professionnelles de Monod (casiers, lits, information, note de bienvenue...)

- L'équipe du multi-accueil de Monod organise son départ en veillant aux règles d'hygiène (nettoyage et fermeture des réfrigérateurs, entretien des locaux, du linge, des jeux...), et en transférant le matériel nécessaire au fonctionnement quotidien.

Nécessité de trouver une organisation dégageant une disponibilité pour effectuer ces tâches.

- Pendant les regroupements :

- Les temps de regroupement sont repérés et intégrés dans les habitudes de travail. Les réticences du départ ont évoluées favorablement, les différences de pratique ont été acceptées et mises au service d'une dynamique d'équipe constructive.

- La présence d'un professionnel de Monod nécessite que tous les enfants de cette structure soient regroupés dans la même unité. Les enfants du multi-accueil de Ma Campagne pouvant changer éventuellement d'unité, uniquement les grands.

Préparer en amont ce changement pour les enfants concernés, en y associant les parents. Envisager de changer durant le regroupement, le nom des unités de Ma Campagne afin de marquer la spécificité de ce temps, et éventuellement trouver un nom pour définir cette période.

Compte tenu de l'importance du nombre d'enfants, réfléchir à une meilleure utilisation de l'espace afin de permettre un fonctionnement en plus petits groupes.

- Organisation d'un moment convivial marquant la fin du regroupement pour les enfants et les professionnels.

- Après le regroupement :

L'évaluation effectuée par les deux équipes et l'ensemble des échanges autour de cette action s'inscrit dans le projet global d'un regroupement définitif des trois structures de Ma Campagne.

Afin de maintenir le lien, des rencontres enfants-professionnels pourraient être développées tout au long de l'année.

3.Partenariats et actions festives communes aux structures de Ma Campagne

Pour créer une dynamique entre les trois structures et une ouvertures sur le quartier, nous avons mis en place différents partenariats et actions festives communes. Ces différentes actions permettent de créer du lien entre les enfants, les professionnelles et les familles.

- Partenariats :

- Bibliothèques :

Les enfants bénéficient de sorties à la bibliothèque sur des temps libres ou planifiés . Des animations sont proposées au moins une fois par mois par des professionnels de la bibliothèque. Ces temps de partage favorisent les découvertes des livres.

- Ludothèques :

Les enfants bénéficient de temps de jeux à la ludothèque de la MJC Louis Aragon une fois par mois pour les multi -accueils de Ma Campagne et pour le multi-accueil Monod lors des regroupements.

- Musée :

Ce partenariat s'organise autours de 3 visites : une libre pour découvrir le lieu avec le groupe, une accompagnée par une médiatrice culturelle pour une autre approche et faire connaissance et un atelier créatif animé par la médiatrice. 2 groupes d'enfants de chaque structure bénéficient de ces temps.

Ce partenariat permet la découverte d'un lieu culturel que les enfants de cet âge là ont peu l'habitude de fréquenter, et favorise l'approche du musée par les familles du quartier.

- Carnaval :

Chaque année nous participons au carnaval du quartier avec les écoles, les familles, l'IME, les conseils de quartier. Ce carnaval est animé par la MJC. Un thème commun est choisi qui permet à chacun de préparer des déguisements. Les enfants déambulent sur un circuit défini par les organisateurs, ponctué par des animations musicales et festives. Pour prolonger la fête, un goûter commun est proposé aux familles des trois structures. Ce moment qui ouvre les structures sur l'extérieur est très apprécié des familles qui se mobilisent à l'occasion de cet événement qui rassemble tous les enfants du quartier.

- Théâtre :

Chaque année des enfants bénéficient de spectacles adaptés à leur jeune âge pour favoriser une ouverture culturelle.

- Actions festives communes :

Fêtes de saisons entre les deux multi accueils de Ma Campagne : au printemps et à l'automne. Elles permettent des échanges entre professionnelles et parents des différentes structures. Une organisation commune en amont permet de définir les ateliers parents/enfants qui seront proposés dans le hall de jeux.

- Chasse à l'œuf :

Une animation préparée par les différentes équipes est proposée aux enfants des trois structures avant la recherche des œufs dans le jardin ou le hall.

- Mardi gras :

Déguisements et animations sont préparés par chaque structure en fonction de leur thème et proposées aux enfants dans le hall de jeux.

Ces échanges et temps festifs permettent de :

- Valoriser ce qui est proposé aux enfants dans chaque structure
- Rythmer et préparer les changements futurs
- Poser les bases de notre futur travail commun du point de vue festif
- Fédérer les équipes au cours de projets communs

4. Gestion globale de l'accueil occasionnel sur le quartier et mise en place de passerelle accueil occasionnel-régulier

- Gestion de l'accueil occasionnel

Une réflexion de l'offre d'accueil occasionnel sur le quartier a été menée pour l'ajuster aux évolutions des besoins des familles et répondre à ceux-ci de façon cohérente, afin de favoriser bien-être et repères pour les enfants. Cette nouvelle organisation a permis de réguler et d'équilibrer l'accueil occasionnel sur les trois structures.

Cette gestion est prise en charge par la responsable du multi-accueil occasionnel Ma Campagne. Elle étudie les demandes et les projets en concertation avec les deux autres responsables puis en fonction des disponibilités oriente les familles vers la structure la plus adaptée à leurs besoins.

Dans chacune de nos structures, l'accueil occasionnel est géré de façon similaire : réservations d'une semaine sur l'autre et appel des familles par un professionnel en cas de possibilité d'accueil supplémentaire (désistement qui libère une place).

Les supports d'inscription visuels sont adaptés à chaque structure, et nous permettent d'avoir un meilleur suivi, une anticipation des inscriptions et d'être réactifs pour proposer toute place disponible. Malgré cette organisation, il nous est parfois difficile de répondre à toutes les demandes, car nous ne sommes pas toujours informées des absences des enfants.

- Échanger sur des outils communs pour les faire évoluer si besoin.
- Continuer à sensibiliser les familles sur l'importance de prévenir en cas d'absence de leur enfant.

- Passerelle accueil occasionnel-régulier

Des familles fréquentant le multi-accueil occasionnel peuvent être accueillies ponctuellement sur le multi-accueil de Ma Campagne en réponse à leur besoin (formation, stage code, hospitalisation, emploi ponctuel...), en fonction des possibilités d'accueil et en respect du rythme de l'enfant.

Ils peuvent être accueillis sur les temps de fermeture de leur structure d'origine, en journée continue ou sur des temps courts.

Un travail en amont a été impulsé et se développe dans nos pratiques, pour préparer au mieux les passerelles.

Les enfants et les professionnelles échangent parfois de façon informelle sur des temps communs de jeu au niveau de l'espace moteur dans le hall.

Les activités communes (jeux dans le hall, animations festives rythmant l'année, sorties...) permettent de faire connaissance et de créer du lien entre les enfants et leur famille.

Une réflexion s'est engagée afin d'améliorer et de favoriser la transmission d'informations. L'accueil individualisé et l'accompagnement de l'enfant s'en trouvent facilités .

Des échanges formels concernant les rythmes et habitudes, ainsi que des observations sont mis en place. Des visites sont organisées afin de permettre à l'enfant et sa famille une prise de contact, permettant de repérer le futur lieu d'accueil.

Un professionnel du multi-accueil occasionnel accompagne l'enfant pour lui présenter son futur environnement (personnels, lieux, groupe d'enfants...). L'organisation des prises de repas, est adaptée de façon cohérente au rythme des besoins de chaque enfant pour favoriser sa sécurité affective.

- Proposer de façon systématique une visite du lieu et présentation des professionnelles.
- Poursuivre nos réflexions pour toujours faire évoluer nos pratiques.
- Créer et utiliser une fiche de transmissions commune.
- Diversifier les rencontres entre l'enfant et le personnel (en individuel et en collectif, dans un lieu et l'autre...)

Évaluation envisagée

méthode d'évaluation : l'observation croisée des besoins des enfants, des parents et des professionnels pour une réponse adaptée

critères d'évaluation :

- qualité des échanges et investissement du personnel dans les réunions de travail
- communication positive des équipes sur le projet et les pratiques
- dynamique partenariale
- nombre et type de participants aux différentes manifestations
- satisfaction des participants (enfants parents et professionnels)
- satisfaction des partenaires
- mise en pratique de nos réflexions communes dans les trois structures
- fréquence des regroupements
- évolution du nombre de familles accueillies lors des regroupements
- satisfaction aux différents besoins d'accueil des familles
- nombre de familles ayant pu être satisfaite par nos propositions d'accueil
- nombre de familles réorientées vers un autre mode d'accueil